

TARIFS ROC & CO 2016-2017 à compter du 1^{er} mai 2017

Mise à jour : 01/05/17

Conditions à remplir au 1 ^{er} janvier 2017		Cotisation	Option SAE (1)
A1	Membre de plus de 65 ans et cafiste depuis plus de 10 ans sans interruption né(e) avant le 01/01/1952 et inscrit au CAF avant le 01/09/2007	44,09 €	50,00 €
C1	Conjoint(e) de membre titulaire dans le même club	36,64 €	33,00 €
E1	Enfant de membre dans le même club de 18 à 24 ans né(e) le 01/01/1993 ou après mais avant le 01/01/1999	28,81 €	gratuit
E2	Enfant ou petit enfant de membre de moins de 18 ans dans le même club né(e) le 01/01/1999 ou après	24,60 €	gratuit
J1	Jeune de 18 à 24 ans né(e) le 01/01/1993 ou après mais avant le 01/01/1999	38,55 €	25,00 €
J2	Jeune de moins de 18 ans né(e) le 01/01/1999 ou après	32,96 €	gratuit
S1	Membre du SIM (Guides, BE Escalade et/ou accompagnateurs en montagne) Membre du SNAM (Accompagnateurs) Membre du SNAPEC (Escalade, Canyon) Membre du SNGM (Guides), Membre du SNGRGE (Gardiens de refuge) sur présentation de la « carte professionnelle » à jour de cotisation	49,03 €	50,00 €
T1	Membre titulaire de plus de 24 ans né(e) avant le 01/01/1992	52,38 €	50,00 €

(1) L'option SAE est obligatoire pour accéder au mur d'escalade du gymnase de la cité scolaire de Villard de Lans et ne peut être souscrite qu'au moment de l'adhésion ou de la ré-adhésion.

L'adhésion est valable dès la souscription pour la période du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante et peut être souscrite ou renouvelée à partir du 1^{er} septembre. Pour les nouveaux adhérents, une faculté d'anticipation de la garantie est accordée pour toute adhésion à compter du 1^{er} septembre.

Assurances de personne facultative

Assurance personnelle France/Union Européenne/Maroc toutes catégories sauf E1 et E2	21,00 €
Assurance personnelle France/Union Européenne/Maroc pour les jeunes E1/E2/J1/J2	16,00 €
Assurance corporelle renforcée (en plus de l'assurance personnelle France/Union Européenne/Maroc toutes catégories)	33,00 €
Extension Monde Entier (en plus de l'assurance France-Europe-Maroc) à souscrire en ligne sur le site de la FFCAM (https://extranet-clubalpin.com/assurance/) toutes catégories	87,00 €

Les notices d'assurances sont disponibles sur : <http://www.ffcam.fr/assurance.html>

Note : L'assurance personnelle est facultative mais fortement recommandée. Vérifiez bien si vous êtes couverts par ailleurs et pour les mêmes garanties !

L'extension parapente, paralpinisme et vol delta mono et biplace est incluse.

Les garanties sont acquises à la date de l'adhésion pour la période du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante. La couverture d'assurance reste acquise jusqu'au 31 octobre de l'année suivante, afin de permettre le renouvellement de la licence. Par anticipation, les nouveaux adhérents sont couverts dès le 1^{er} septembre de la première année d'adhésion.

Attention : Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports de montagne est obligatoire pour les nouveaux adhérents (article 3622-1 du nouveau code de la santé publique).

Revue du CAF

Abonnement 1 an à « La montagne et alpinisme » pour abonnés résidant en France	20 €
--	------

Moyens de paiement acceptés

- ☞ Règlement sécurisé par CB sur le site de Roc & Co, onglet Adhérer (<http://rocandco.com/?p=34>)
- ☞ Chèques à l'ordre de Roc & Co. Retournez-nous l'appel à cotisation envoyé par la FFCAM en septembre de chaque année avec un chèque libellé à l'ordre de Roc & Co.

Réductions et double adhésion

- ☞ Réduction pour les lycéens détenteurs de la carte M'RA (30 € de remise sur l'adhésion annuelle)
- ☞ Réduction pour les collégiens avec le chèque « Pass'sport » : montant 15 €
- ☞ Réduction pour les collégiens avec le coupon « Pass'sport découverte » : montant 4 €

Les réductions « Pass'sport » sont émises par le conseil départemental de l'Isère pour les collégiens. Les réductions carte M'RA sont émises par la région Auvergne-Rhône Alpes pour les lycéens. Le nom sur la carte et celui sur la demande d'adhésion doivent correspondre.

NOTE : vous pouvez bénéficier des réductions directement en ligne en cochant l'option voulue dans le formulaire en ligne. Pour bénéficier d'une **double adhésion** : adhérez via le formulaire en ligne normalement puis demandez à notre trésorière (marie@rocandco.com) le remboursement de la part FFCAM en joignant la photo de votre carte FFCAM actuelle.